



TRACT INTERSYNDICAL

**Pour les mêmes fonctions, 40 %
d'augmentation d'indemnités pour le PCD,
pourquoi pas pour nous ?**

La session du Conseil départemental du 29 janvier 2018 a vu un vote improbable d'une augmentation de 40 % des indemnités du Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. 23 conseillers départementaux ont voté contre, 2 se sont abstenus, et par conséquent, 35 ont voté pour une baisse de leurs indemnités au profit du seul PCD ! C'est **2200 € par mois** d'augmentation, soit **deux SMIC** alors que les fonctions du PCD sont restées les mêmes depuis son élection !

TOUS les budgets sont en baisse dans TOUS les services, plus de 3 millions d'euros d'économie sur 2 ans = manque de moyens pour exercer nos missions ! Le Président du Conseil départemental aurait fait un beau geste en diminuant les indemnités des 61 élus au lieu de supprimer des postes dans des services en souffrance, le plan social de 2016/2017 n'a fait qu'empirer la situation.

QUELLE IMAGE renvoie le PCD au personnel et à la population Puydômoise ?

**POUR NOUS + 40 %
C'est NON ET POUR VOUS ?**